

L'an deux mil dix huit, le jeudi vingt sept décembre, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence d' Alain ROCHE, Maire.

Absent : Gilles GAYET

Excusés : Georges ROBIN (pouvoir à Alain ROCHE), Nicolas THÉVENIN

Catherine LAMY a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Point sur travaux d'enfouissement des réseaux et tarifs redevance assainissement pour les années à venir :**

Les travaux de réfection des conduites d'eau par le SIVOM Sioule et Bouble sont presque terminés au niveau de la place du bourg. Sur la route de Deux-Chaises, la conduite principale est faite mais il reste encore trois ou quatre abonnés à raccorder.

Pour l'assainissement, l'entreprise ALZIN a réalisé ce qui était prévu, c'est à dire le réseau de l'impasse du Moulin Jeandoing vers la lagune. Les travaux reprendront en janvier.

Redevance :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 17 juillet 2018 et les aléas qui se sont produits lors de la première facturation de la redevance d'assainissement. Il souhaite que la fixation du tarif de la redevance soit défini pour les années à venir en tenant compte de la règle de non rétroactivité et de la règle du plafonnement du terme fixe.

Ainsi, Monsieur le Maire propose :

- en 2019, que la redevance soit établie en juin avec un tarif pour le terme variable de 1€01 par mètre cube et le terme fixe à 80 €, conformément à la note du 29 novembre 2018 qui exposait les éléments de calcul (cette note a été communiquée à la Préfecture, à la trésorerie, aux élus et aux habitants) ;
- en 2020, que la redevance soit établie en avril, en fixant le terme variable à 2 € le mètre cube et le terme fixe à 140 € ;
- en 2021, qu'un premier appel de redevance soit effectué en janvier avec un terme variable fixé à 2€ le mètre cube et le terme fixe à 140 € et un deuxième appel en novembre avec les mêmes taux ;
- pour les années suivantes, établissement de la redevance en novembre ou en tout état de cause juste après le relevé fourni par le SIVOM Sioule et Bouble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve les propositions ci-dessus
- décide que les tarifs pourront être révisés en cas de besoin par nouvelle délibération.

Pour l'aménagement du bourg, plusieurs réunions ont eu lieu et des modifications ont été apportées au plan initial. Des visites ont été effectuées par la commission dans différentes communes permettant de cibler les avantages et les inconvénients des revêtements utilisés. Une réunion publique aura lieu le jeudi 14 février à 18H à la salle des fêtes de Voussac.

### **Statuts SDE 03 :**

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SDE03, syndicat départemental d'énergie regroupant 314 communes de l'Allier (toutes les communes sauf Montluçon, Moulins et Vichy) et 10 établissements publics de coopération intercommunale.

Une nouvelle modification de ses statuts est engagée par le SDE03, afin de permettre au syndicat d'agir dans de nouvelles compétences et de revoir les modalités de représentation des collectivités adhérentes au comité syndical.

Ainsi, la version des statuts approuvés par le comité syndical du SDE intègre deux compétences optionnelles et deux activités complémentaires supplémentaires :

En 8<sup>ème</sup> compétence optionnelle : le Gaz Naturel Véhicule (fondée sur l'article L.2224-37 du CGCT)

En 9<sup>ème</sup> compétence optionnelle : l'Hydrogène (fondée sur l'article L.2224-37 du CGCT)

En 5<sup>ème</sup> activité complémentaire : le suivi énergétique des bâtiments publics

En 6<sup>ème</sup> activité complémentaire : la planification énergétique territoriale.

Monsieur le Maire propose de prendre connaissance en détail de la rédaction des statuts, adoptée par le comité syndical du SDE03 le 28 septembre 2018 et de se prononcer sur cette évolution statutaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-20,

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie du 28 septembre 2018 relative à la modification statutaire 2018,

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la modification des statuts du SDE03.

D'autre part, le SDE 03 a reçu une demande d'adhésion de la Communauté de Communes Pays de Tronçais, souhaitant adhérer au titre de la compétence Éclairage public. Elle envisage également de confier au Syndicat l'élaboration de leur Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Cette demande d'adhésion fait suite à la délibération de la Communauté de Communes en date du 17 mai 2018.

Le S.D.E. 03 a approuvé la demande d'adhésion par délibération du comité syndical le 28 septembre 2018.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient maintenant aux conseils municipaux et conseils communautaires des communes et EPCI à fiscalité propre adhérents au syndicat de se prononcer sur cette adhésion.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-20,

Considérant la délibération du 17 mai 2018 de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais sollicitant son adhésion au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier,

Considérant la délibération du 30 novembre 2018 du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier acceptant la demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais,

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, accepte l'adhésion de la Communauté de Communes Pays de Tronçais au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.

### **Travaux école :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du problème qui s'est produit à l'école. Suite à un coup de vent, les crochets de suspension du plafond de la pièce du milieu se sont décrochés et il y avait des risques de détérioration plus grande des plaques. Contact a donc été pris en urgence avec un plâtrier qui est intervenu rapidement pour enlever l'ancien plafond et en réaliser un nouveau surbaissé pour améliorer l'isolation. Cela a occasionné une coût de 1 811 € HT.

Le conseil municipal, vu l'urgence de la situation, approuve la décision qui a été prise.

### **Divers :**

La cérémonie des vœux a été fixée au vendredi 18 janvier 2019 à 19H à la salle des fêtes.

Alain ROCHE	
Ludovic RAMIN	
Philippe LACOUR	
Catherine LAMY	
Gérard LEMAIRE	
Alfred MOCCI	
Annie TARANTOLA	